COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE 05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Procuration: 1

VOTES: 30

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

N° 2021/1/16

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de février à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 17 février 2021.

Présents:

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés:

Messieurs BARISONE Sébastien, CESTER Francis, RENOY Bernard et Madame SAUMONT Catherine.

Procuration:

Monsieur RENOY Bernard donne procuration à Madame KUENTZ Adèle.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Conventions relatives à la création, la mise en œuvre, l'animation et la promotion de l'espace Cyclo-sport Serre-Ponçon

Monsieur le Président rappelle que les collectivités de Serre-Ponçon (La communauté de communes Serre-Ponçon dite CCSP et la communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance dite CCSPVA) ont mis leur espace VTT en commun sous le site VTT FFC 31 « Serre-Ponçon ». Ce rapprochement fait suite à la démarche déjà engagée en matière de promotion touristique via la création de la destination infra régionale « Destination Serre-Ponçon », dont nos deux collectivités sont actrices.

L'objectif de cette démarche est de développer conjointement et de manière concertée la filière touristique et sportive du cyclisme autour du lac et des vallées avoisinantes au travers des circuits existants ou créés sur chaque collectivité.

Dans une logique de promotion touristique cohérente, il est donc pertinent d'envisager le regroupement des itinéraires cyclo de nos deux collectivités sous un espace Cyclo-sport commun, tant pour l'uniformité de l'offre que pour la cohérence des supports graphique.

Ce dernier gardera l'appellation « Espace Cyclo sport Serre-Ponçon ».

Deux conventions sont jointes à la présente délibération :

- Une convention définissant les moyens techniques et financiers entre les deux collectivités.
- Une convention établissant le label Cyclosport entre les deux collectivités, le club VTT Roule Pas perso et la Fédération Française de cyclisme.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition et décide de valider les conventions de partenariat Espace Cyclosport « Serre-Ponçon » annexées à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette convention de partenariat.
- Décide d'inscrire les crédits correspondants (dépenses et recettes) sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 février 2021 Et de la publication, le 1^{er} mars 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.